



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France**

ARRÊTÉ N°2025-

portant inscription au titre des monuments historiques d'un objet mobilier conservé dans l'Établissement public de santé de Ville-Évrard (EPS Ville-Évrard) à Neuilly-sur-Marne (Seine-Saint-Denis).

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE
PRÉFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu l'article 24 du décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques, et aux sites patrimoniaux remarquables,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de commission régionale du patrimoine et de l'architecture (3^e section) du 13 mai 2025,

Vu l'accord à l'inscription au titre des monuments historiques de Mme Claudette Lemeunier, née Maillet, propriétaire de la robe et de sa coiffe, en date du 11 octobre 2024,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDÉRANT que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

ARRÊTE

ARTICLE 1er-

Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant conservé au musée de la Société d'études et de recherches historiques en psychiatrie (SERHEP) de l'Établissement public de santé de Ville-Évrard (EPS Ville-Évrard) à Neuilly-sur-Marne.

Robe dite « de la reine » et sa coiffe, confectionnée par Marie Maillet Vitiello (1901-1989) entre 1937 et 1960 ; broderie, couture, tricot ; dimensions de la robe : hauteur : 116 cm, poids : 4,5 kg ; dimensions de la coiffe : 20 cm ; poids : 1,4 kg.

ARTICLE 2-

Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à la ministre de la Culture, sera notifié au propriétaire, qui sera responsable de son exécution.

Fait à PARIS, le 11 JUIL. 2025



Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Marc GUILLAUME